

F8 – Protection sociale complémentaire

Dénomination de la Collectivité ou l'Établissement :

Coordonnées de la personne en charge du dossier :

Nom et prénom :

Téléphone :

Adresse de messagerie :

Participation de la collectivité ou de l'établissement

Cocher les cases correspondantes à votre choix :

TYPE DE RISQUE	LABELLISATION OU CONVENTION	MONTANT PAR AGENT ET PAR MOIS	PRORATISATION SELON LA DURÉE DE TRAVAIL
Prévoyance Garanties obligatoires	☐ Convention CDG ☐ Contrat propre à la collectivité	Pourcentage de participation : % Minimum 50%	SANS OBJET
Prévoyance garanties optionnelles	☐ Convention du CDG ☐ Contrat propre à la collectivité	Pourcentage de participation : % Non obligatoire	SANS OBJET
Santé	☐ Convention CDG ☐ Labellisations	Montant : € Minimum 15 euros	☐ OUI ☐ NON

Si vous souhaitez retenir des critères de modulation pour la SANTE qui tiennent compte de la constitution de la famille ou des revenus, nous vous invitons à compléter uniquement le tableau ci-dessous

SANTÉ : ☐ Labellisation ☐ Convention CDG

TYPE DE RISQUE	MODULATION	CRITÈRES PRIS EN COMPTE	MONTANT DE LA PARTICIPATION
Santé	☐ En fonction de la composition familiale		Montant : €
	☐ En fonction des revenus		Montant : €

Concertation obligatoire avec les agents :

Nombre d'agents concernés :

Mode (entretien, réunion, questionnaire, etc.) :

Date de la concertation :

Résultat (nombre d'agents favorables/défavorables) + si avis défavorable majoritaire, indiquer les motifs :

RAPPEL : la date d'effet de la délibération doit être **impérativement postérieure** à la date de la séance du Comité social territorial et du Conseil (municipal, syndical, communautaire, métropolitain, d'administration)

CONSEIL : Déposez votre dossier avant la date butoir. Vous bénéficierez ainsi des conseils du secrétariat des instances consultatives afin d'éviter un éventuel avis défavorable.

Fait à

Le

Autorité territoriale : Choisir dans la liste déroulante ---

Nom :

Prénom :

Signature et cachet,

Conformément au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD), les données personnelles que vous nous communiquerez ne seront utilisées que dans le cadre de la saisine du Comité social territorial du CDG45, conformément aux dispositions des articles L.253-5 à L.253-6 du Code général de la fonction publique et aux articles 53 à 56 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021.

Conformément à l'article 13 du RGPD précité, les informations communiquées par le biais du présent formulaire sont indispensables pour permettre aux services du CDG 45 de préparer les séances et aux membres du comité social territorial de rendre un avis circonstancié sur les saisines qui leur sont présentées. Les réponses à ce formulaire sont obligatoires et indispensables au traitement de votre saisine. L'absence de réponse ou le caractère incomplet des réponses et des documents joints ne permettra pas de donner suite à votre saisine.

La responsable du traitement est Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et son représentant est Monsieur Gérard Brichard, président du comité social territorial du Centre de gestion du Loiret.

Les données ne seront pas utilisées à des fins sortant du cadre de la finalité demandée, considérée comme mission d'intérêt public. Conformément à la réglementation en vigueur, les dossiers de saisine sont conservés pendant une durée de 5 années à compter de leur réception.

Pendant cette période, le Centre de gestion met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Pour exercer vos droits Informatique et Libertés et pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter nos services à l'adresse : instances.consultatives@cdg45.fr, ou par voie postale à l'adresse suivante : Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, 20 avenue des droits de l'homme, BP 91249 – 45002 Orléans cedex 1 ; tél : 02.38.75.85.45.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données du CDG 45 : rgpd@cdg45.fr